

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 Décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Brigitte DELORY, Hélène LEJEUNE, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Jeanne LEPOIVRE, Elisabeth FRESKO et Brigitte CHOQUET.

Et Messieurs, Éric SEVIN, Dominique WOITTEZ, Francis FAUQUETTE, Julien HAUTREUX, Christophe SAVREUX, Edouard LECLERCQ et Philippe VANTORRE.

Etaient absents : Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente), Monsieur Ludovic NAVEL (absent excusé), Monsieur Patrick RODIER (absent excusé qui avait donné procuration à Monsieur Edouard LECLERCQ).

Monsieur Éric SEVIN a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du compte rendu précédent :

Il est donné lecture du compte rendu précédent (réunion du 16/10/2018).

Aucune observation n'est apportée.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Février 2019 (Tarifs et Salaires des animateurs).

Tarifs de l'ALSH pour Février 2019 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Février 2019, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (*du lundi au vendredi*) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances de Février 2019 :

- tranche 1 (*QF < 750*) : 17.50 € pour le séjour complet, soit ½ journée 3.5 €
- tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 20.00 € pour le séjour complet, soit ½ journée 4.0 €
- tranche 3 (*QF > de 961*) : 22.50 € pour le séjour complet, soit ½ journée 4.5 €

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement.**

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de l'ALSH pour Février 2019.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Rémunérations des animateurs de l'ALSH de Février 2019 :

Monsieur le Maire propose au Conseil les rémunérations suivantes :

- Animateur BAFA.....	24.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Animateur stagiaire BAFA.....	22.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Animateur sans formation.....	13.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Prime de secouriste.....	2.00 euros <i>brut</i> par demi-journée.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les rémunérations des animateurs pour l'ALSH de Février 2019.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Convention CAF renouvellement du contrat colo ;

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le contrat de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune. En effet, dans le cadre de son Schéma Directeur d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras a souhaité redéfinir son implication dans le domaine des vacances et des loisirs et plus particulièrement en ce qui concerne les séjours en colonies. Ce contrat d'une durée de 1 an vise à améliorer la qualité de séjour des enfants en prenant en compte les attentes et les besoins des enfants et des familles.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir renouveler le contrat de « Convention séjour enfant » avec la Caf pour 1 an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Convention de prestation de service pour l'accès au service internet d'échange et de gestion pour les DT (Déclaration de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Dans le cadre de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » communément appelée « Réforme DT-DICT », la Communauté d'agglomération a engagé une démarche de mutualisation, avec pour objectif la mise en place des outils indispensables à l'exécution de la nouvelle réglementation, à destination des communes de l'agglomération et de la Communauté d'agglomération.

Deux groupements de commandes ont ainsi été lancés. En 2017, un groupement de commandes de formation relatif aux A.I.P.R. (Autorisation d'intervention à Proximité des réseaux) couplé au passage l'examen nécessaire pour l'obtention de l'attestation de compétence. En 2018,

un groupement de commande portant sur le « Géoréférencement des réseaux sensibles et non-sensibles » a été conclu avec les 36 communes.

L'étape suivante de la démarche engagée est de confier à une société via un service internet, les missions de :

- Saisie et envoi des déclarations de travaux (DT, DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- Gestion et envoi des récépissés,
Partage de dossier (échanges de dossiers entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exécutant de travaux),
- Dématérialisation des récépissés et des déclarations.

Les communes de l'agglomération ayant le même besoin, cette prestation de service leur est proposée, par le biais d'une convention de mise à disposition de services, à laquelle est rattaché le contrat conclu entre la Communauté d'agglomération et son prestataire, conformément à l'article L.5211-4-1 III du Code Général des collectivités territoriales. La convention aura une durée de 2 années.

L'objectif de la convention est de définir les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition de la prestation de service concernée. Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes, sur la base du contrat de service rattaché.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir adhérer à cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

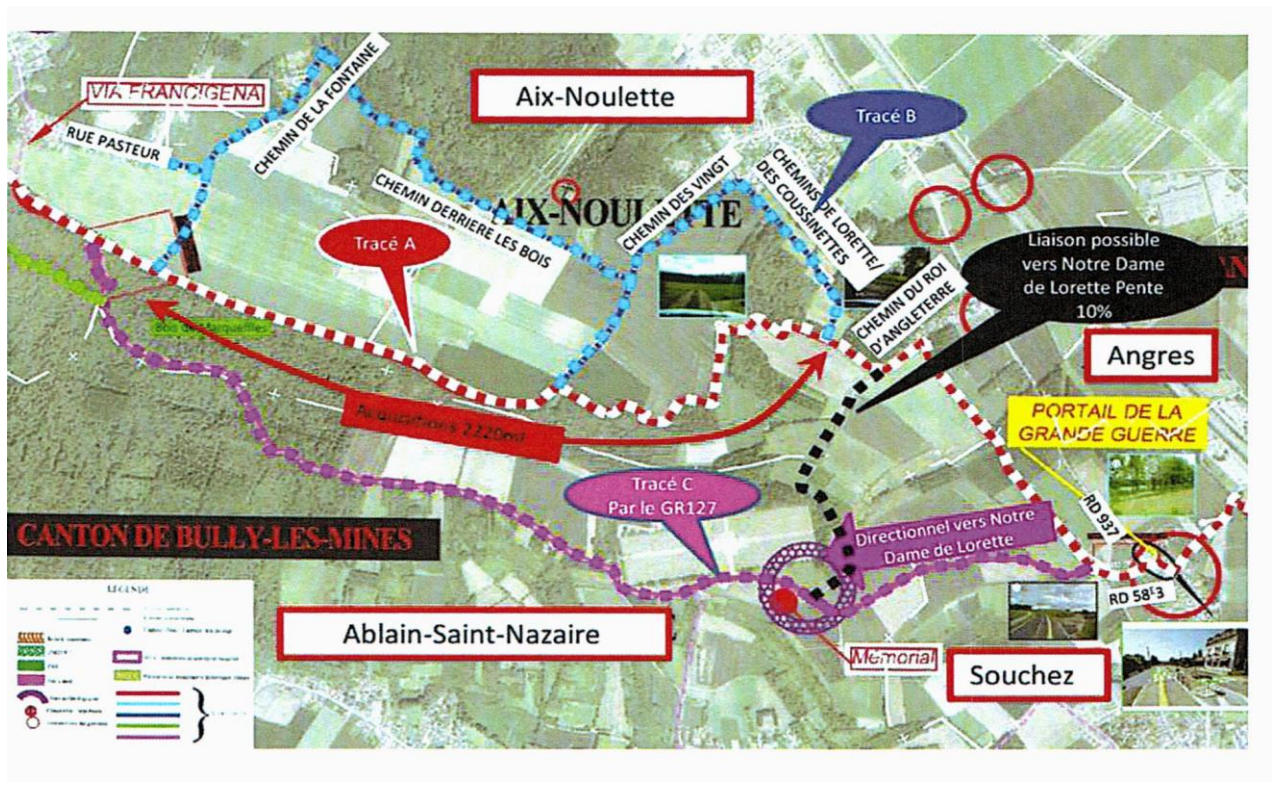
Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Projet vélo route dite « Euro Vélo n°5 » section ANGRES à OLHAIN

Dans le cadre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais (la Commission Permanente du département ayant acté le projet dans sa séance du 5 février 2018) s'est engagé pour la réalisation d'une liaison cyclable de 18.5 km entre ANGRES et OLHAIN. Sur la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, le tracé concerne le chemin du Roi d'Angleterre, les chemins ruraux dit des VACHES et de CEINTURE pour finir sur la RD 58^{E3}.

Afin de protéger l'intégrité des voies concernées par l'Eurovélo, le Département préconise que les chemins ruraux concernés par l'eurovéloroute puissent être classés en voiries communales. En effet, ces dernières sont juridiquement mieux protégées (conservation de l'alignement par autorité du Maire, application du code de la voirie et du code de la route pour réglementer les interdictions ou les restrictions de circulation pour protéger les déplacements modes doux).

Le Département sollicite le conseil municipal pour entamer une procédure de classement dans ce sens. Dans le cas présent, cette procédure est dispensée d'enquête publique préalable et peut être simplement actée par une délibération.



Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de cet aménagement sur son territoire et autorise Monsieur le Maire à signer les autorisations d'occupation temporaire et tout acte de gestion ou de convention d'entretien faisant référence au projet décrit.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Désignation des trois membres à la commission de contrôle des élections ;

Dans le cadre de la nouvelle réforme de la gestion des listes électorales, le Répertoire Electoral Unique (REU) qui sera mis en place au 1 janvier 2019, il convient de désigner trois membres à la commission de contrôle (anciennes commissions administratives), ses membres seront nommés ensuite par arrêté du préfet. Leur désignation sera basée sur le volontariat et se fera dans l'ordre du tableau de composition du conseil municipal de 2014. Il faut savoir que la maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle que soit la délégation, et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, ne peuvent être membre de la commission de contrôle.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	ROBILLART Dominique	21/11/1954		18
Premier adjoint	M.	SEVIN Eric	23/6/1960		19
Deuxième Adjoint	Mme	DELORY Brigitte	08/09/1957		19
Troisième Adjoint	Mme	DOUVOIS Jocelyne	22/02/1954		19
Quatrième Adjoint	M.	VANTONNE Philippe	27/02/1956		19
Cinquième Adjoint	M.	WHIDEN Dan-Hélène	28/05/1969		19
Conseiller	M.	WOITTEZ Dominique	05/02/1952		
Conseiller	Mme	LEJEUNE Marie Hélène	12/11/1954		
Conseiller	M.	LECLERCQ Edouard	19/04/1956		
Conseiller	Mme	DELABRE Betty	04/12/1969		
Conseiller	M.	FAUQUETTE Francis	01/06/1967		
Conseiller	Mme	FRANIS Floris Chantal	21/08/1963		
Conseiller	Mme	LEPOINTE Françoise	18/01/1946		
Conseiller	Mme	FRESKO Elisabeth	12/02/1955		
Conseiller	M.	RODIER Patrick	08/10/1956		
Conseiller	Mme	CHOUQUET Brigitte	04/05/1959		
Conseiller	M.	SANDEUX Christophe	17/11/1974		
Conseiller	M.	NAVEL Ludovic	29/05/1973		
Conseiller	M.	HAUTREUX Sébastien	07/03/1979		

Madame Marie Hélène LEJEUNE, Monsieur Edouard Leclercq et Monsieur Francis FAUQUETTE se sont portés volontaires pour siéger à cette commission.

Les noms seront transmis en préfecture, au plus tard pour le 10/01/2019, afin que soit nommé les membres des commissions de contrôle de notre arrondissement.

Discussion projet cantine/garderie ;

La commission cantine s'est réunie à plusieurs reprises afin qu'aujourd'hui Monsieur Julien HAUTREUX qui conduit le projet « cantine-garderie » puisse en faire un retour aux membres du Conseil Municipal.

Ce projet a suscité de nombreuses discussions (de 20h45 à 22h10), le projet est ambitieux, coûte cher (prêt et prêt relais à prévoir). Dans le cadre des études de faisabilité, il est proposé de prévoir une ligne budgétaire en 2019 en vue de demander un ou plusieurs projets d'esquisse architecturale.

Divers :

Contrat de Maintenance ;

Dans le cadre des entretiens d'équipements de la cuisine de la salle municipale deux devis ont été demandés :

Nettoyage de la Hotte une fois par an :

AEC : 696.00 € TTC
HYGIS : 440.00 € TTC

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'avoir recours à la société **HYGIS** pour la maintenance annuelle de la hotte de la cuisine municipale.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Visite de maintenance sur le matériel frigorifique, cuisson, laverie et préparation :

AEC : 719.93 € TTC

FR grande cuisine : 420.00 € TTC

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'avoir recours à la société **FR grande cuisine** pour la maintenance annuelle sur le matériel frigorifique, de cuisson, laverie et préparation.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les panneaux faisant partis du circuit d'interprétation (panneaux relatant les principales clefs de lecture des combats qui se sont déroulés sur notre territoire) qui vont être répartis sur la commune Grâce à un flash code positionné à droite des panneaux, les personnes étrangères pourront prendre connaissance des informations contenues sur les 8 panneaux en Anglais et en Allemand.

L'implantation des différents panneaux se fera au printemps.

Monsieur Éric SEVIN :

Monsieur SEVIN avise le conseil que du schiste a été remis dans les allées du cimetière, que le jardin du souvenir a été nettoyé et informe qu'un nouveau columbarium a été installé au cimetière. La société Veritas a vérifié les installations, l'éclairage à l'atelier et à la salle multiculturelle.

Les lumières de Noël ont été installées et les sapins distribués aux commerçants.

Le Cabinet Médical et l'aménagement de la place de la Mairie, sont deux chantiers en cours, pour lesquels des devis ont été demandés.

Pour ce qui concerne la reconstruction des vestiaires du stade, l'appel d'offre est en cours sur la plate-forme « marchés publics ».

Les devis ont été lancés pour la toiture de la salle municipale.

Monsieur Philippe VANTORRE :

Monsieur VANTORRE a été interpellé par le Président de chasse concernant le chemin de la Cense qui se trouve ne plus être délimitée (plus de limite entre le chemin communal et un terrain privé) de ce fait des promeneurs peuvent se retrouver face à des chasseurs.

Concernant les inondations au silo, les études sont toujours en cours. Une réunion SYMSAGEL est programmée le 18/12/2018 et une autre réunion le 19/12/2018 avec les agriculteurs, la CALL et la Chambre d'Agriculture.

Comme les années précédentes les services techniques ramasseront les sapins après les fêtes.

Madame Brigitte DELORY :

Les colis du CCAS pour nos aînés seront distribués le 21/12/2018 à 14h30.

Le Conseil d'école a eu lieu quant à lui le 9 Novembre dernier.

Une réception en Mairie le 7 Décembre 2018, a permis de recevoir les nouveaux locataires de la Résidence du Centenaire autour d'un café, lors de la remise de leurs clés par la SIA.

Seuls les tarifs de l'ALSH de Février 2019 ont été votés, ainsi que les rémunérations des animateurs pour la même période, les autres tarifs et rémunérations pour 2019 vont être revus en Commission Enfance-Jeunesse du 18/12/2018 et devront être validés par une prochaine Commission de Finances.

Madame Jocelyne DOCQUOIS

Le Téléthon a eu lieu le Samedi 8 Décembre 2019, force est de constater que la fréquentation a été moindre cette année.

Le repas des Communaux aura lieu le Vendredi 14/12/2018 à la salle Masquelin à 19h et le spectacle offert par la commune aux élèves de l'école primaire et maternelle se déroulera également le 14/12/2018 dans l'après-midi.

Monsieur Dominique WOITTEZ

Monsieur WOITTEZ se félicite de la bonne gestion des finances de la commune.

Il manque dans les comptes quelques recettes à venir, qui devraient nous être versées prochainement.

Les dossiers de subventions des associations 2019 sont en cours de réalisation.

Fin de la séance 23h00.